



HDM AUDIT
Société de Commissaire aux Comptes

29 Rue Gabriel de Kervéguen – BP 40153
97492 SAINTE CLOTILDE CEDEX



TALENZ ARES LYON
Société de Commissaire aux Comptes

26 Rue Berjon
69009 LYON

SAPMER, S.A.

SAPMER, S.A.
Darse de Pêche - Magasin 10
97420 LE PORT

Exercice clos le : 31 décembre 2024

NAF : 0311Z SIRET : 350 434 494 00034

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**A l'assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux Actionnaires de la société SAPMER,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société **SAPMER, S.A.** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification de nos appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Les comptes consolidés, au 31 décembre 2024, ont été arrêtés sur le principe de continuité d'exploitation. Nous avons porté une attention particulière au caractère approprié de la position retenue par la Direction relatée en note 1.18.
- Les modalités de dépréciation des immobilisations corporelles sont précisées en note 1.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le Groupe et vérifié son application.
- La note 2.6 aux états financiers indique les opérations comptabilisées dans le poste « autres charges / produits opérationnels ». Nous avons porté une attention particulière au caractère approprié de la position retenue par la Direction pour le classement de ces opérations et nous nous sommes assurés que l'annexe en donne une information pertinente.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Sainte-Clotilde et à Lyon, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

HDM AUDIT

Jocelyne ATIVE
Commissaire aux Comptes
Associée

TALENZ ARES LYON SAS

Frédéric CHEVALLIER
Commissaire aux Comptes
Associé

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

En milliers d'€	Note	2024	2023
Chiffre d'affaires	2.1	102 689	141 517
Production stockée		-267	-2 094
Autres produits de l'activité		1 252	4 013
Production		103 674	143 436
Achats consommés		-31 271	-47 198
Autres achats et charges externes	2.2	-21 880	-29 571
Charges de personnel (y.c. participation des salariés)	2.3	-34 034	-42 172
Impôts et taxes		-7 156	-7 372
Autres produits et charges d'exploitation	2.2	-1 353	-1 995
EBITDA¹		7 980	15 128
Dotations aux amortissements et dépréciations		-7 121	-10 781
Résultat opérationnel courant		859	4 347
Autres charges / produits opérationnels	2.6	-1 286	-31 188
Résultat opérationnel		-426	-26 841
Coût de l'endettement financier net		-2 474	-2 246
Autres produits et charges financiers		473	-1 925
Résultat financier	2.4	-2 001	-4 171
Résultat net des activités abandonnées		0	0
Résultat avant impôts sur les bénéfices		-2 428	-31 012
Impôts sur les résultats	2.5	1 921	962
Quote- part dans le résultat des entreprises associées		-369	-705
Résultat net de l'ensemble consolidé		-876	-30 755
Revenant :			
Aux actionnaires de la société mère		-876	-30 755
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Résultat par action	4.2	-0,18	-8,79
Résultat dilué par action	4.2	-0,18	-8,79
Nombre moyen d'actions ordinaires	4.2	4 878 105	3 498 598
Nombre dilué moyen d'actions ordinaires	4.2	4 878 105	3 498 598
ETAT DU RESULTAT GLOBAL			
Résultat net de l'exercice		-876	-30 755
Ecart de conversion		-4	-45
Gains et pertes actuariels nets d'impôts différés		233	605
Effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global		0	0
Autres éléments du résultat global de la période après impôts		229	560
Résultat global total de la période		-646	-30 195
Revenant :			
Aux actionnaires de la société mère		-646	-30 195
Aux participations ne donnant pas le contrôle		0	0

• Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

• ¹ EBITDA : résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

En milliers d'€	Note	2024	2023
Immobilisations corporelles	3.1	79 808	80 279
Goodwills		0	0
Immobilisations incorporelles	3.2	430	534
Participations dans des entreprises associées		0	0
Actifs financiers, créances clients et autres créances		1 301	1 512
Impôts différés	3.12	0	0
Instruments financiers dérivés		0	0
Total actif non courant		81 538	82 326
Stocks	3.3	15 758	16 536
Créances clients et comptes rattachés	3.4	22 608	27 645
Autres créances	3.5	4 570	5 427
Etat - impôts sur les bénéfices à recevoir		98	1 477
Instruments financiers dérivés		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	4 691	2 761
Total actif courant		47 725	53 846
Actifs non courants détenus en vue de la vente	1.20	2 002	10 344
Total actif		131 265	146 516
Capital social		4 358	2 799
Ecart de conversion		-322	-318
Résultats non distribués		33 792	20 945
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		37 829	23 425
Participations ne donnant pas le contrôle		1	0
Total capitaux propres		37 829	23 426
Emprunts et dettes financières	3.7	41 872	25 602
Instruments financiers dérivés		0	0
Impôts différés	3.12	13 065	15 050
Provisions pour engagement de retraite	3.10	1 228	1 323
Provisions pour autres passifs	3.11	1 230	3 358
Autres dettes non courantes	3.8	1 116	2 091
Total passif non courant		58 512	47 424
Emprunts et dettes financières	3.7	3 718	23 483
Instruments financiers dérivés		0	0
Provisions pour autres passifs	3.11	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 691	24 898
Etat - impôts sur les bénéfices à payer		166	0
Autres dettes d'exploitation	3.8	13 117	18 898
Total passif courant		33 691	67 279
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		1 234	8 388
Total passif et capitaux propres		131 265	146 516

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

En milliers d'€	Note	2024	2023
Résultat net avant impôt sur les bénéfices		-2 428	-31 012
Dotations nettes aux amortissements et provisions		-5 219	9 971
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		0	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		0	0
Plus et moins values de cession		10 297	14 506
Autres variations sans incidences sur la trésorerie		-2 139	14 407
Neutralisation d'abandon de créances		1 923	0
Impôts versés		1 429	-2 240
Capacité d'autofinancement		3 864	5 632
Incidence de la variation BFR		-7 139	6 943
Coût de l'endettement financier	2.4	3 239	5 145
Flux net de trésorerie généré par l'activité		-36	17 720
Acquisition immos corporelles	3.1	-6 794	-6 319
Acquisition immos incorporelles	3.2	0	-28
Acquisition immos financières		0	0
Cession d'immos corp et incorp		8 420	4 902
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales / variation de périmètre		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		1 625	-1 445
Augmentation de capital		15 050	0
Dividendes versés /reçus		0	0
Dividendes versés aux minoritaires		0	0
Apport investisseurs		-1 001	2 087
Encaissements provenant d'emprunts	3.7	1 923	3 209
Remboursement d'emprunts	3.7	-9 488	-20 134
Abandon de créances à caractère financier		-1 923	0
Intérêts financiers nets versés		-3 259	-4 970
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		1 301	-19 810
Incidences des variations de taux de change		0	0
VARIATION DE TRESORERIE		2 890	-3 534
Trésorerie à l'ouverture		1 800	5 334
Trésorerie à la clôture		4 691	1 800

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'€	Note	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère				Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
		Capital social	Autres Réserves	Ecarts de conversions	Résultats non distribués		
Au 1er janvier 2023		2 799	6 762	-273	44 332	2	53 620
Ecarts de conversion		0	0	-45	0	0	-45
Gains et pertes actuariels		0	0	0	605	0	605
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	-45	605	0	560
Résultat net		0	0	0	-30 755	0	-30 755
Total des produits comptabilisés		0	0	-45	-30 150	0	-30 195
Autres variations		0	0	0	0	0	0
Variation liée IFRS 16		0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscriptions		0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital		0	0	0	0	0	0
Dividendes versés		0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2023		2 799	6 762	-318	14 182	3	23 426
Au 1 ^{er} janvier 2024		2 799	6 762	-318	14 182	3	23 426
Ecarts de conversion		0	0	-4	0	0	-4
Gains et pertes actuariels		0	0	0	233	0	233
Total des produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres		0	0	-4	233	0	229
Résultat net		0	0	0	-876	0	-875
Total des produits comptabilisés		0	0	-4	-642	0	-646
Autres variations		0	0	0	0	0	0
Variation liée IFRS 16		0	0	0	0	0	0
Effet des options de souscriptions		0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital		1 560	13 490	0	0	0	15 050
Dividendes versés		0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2024		4 358	20 252	-322	13 540	3	37 829

- Les notes 1 à 5 font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'euros (K€) et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

Les états financiers consolidés comprennent la société Sapmer et ses filiales, l'ensemble étant désigné comme « le groupe ».

Sapmer est domiciliée à La Réunion et son siège social est sis Darse de pêche 97 420 Le Port.

Sapmer est l'opérateur historique de la grande pêche dans les eaux des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) au départ de l'île de la Réunion. Créée en 1947, Sapmer opère au 31 décembre 2024 une flottille de 8 navires de pêche : quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un chalutier caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et trois thoniers senners surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon (Albacore et Listao) dans l'océan Indien.

La norme IFRS16 est appliquée pour les contrats de location de nos chambres froides et bureaux de la Réunion et pour tous les matériels en location longue durée d'une valeur supérieure à 5 K€.

La location d'un entrepôt et de nos bureaux des Seychelles a également été retraitée selon la norme IFRS16.

Ces états financiers ont été arrêtés le 26 mars 2025 par le conseil d'administration.

1. RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables employées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1. BASE DE PREPARATION

Principes comptables

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des navires pour lesquels la valeur comptable a été remise à sa « juste valeur » au 1^{er} janvier 2007.

La comptabilisation du chiffre d'affaires est constatée lors du transfert du bien au client conformément à la norme IFRS 15.

La préparation des états financiers en conformité avec le référentiel IFRS suppose l'utilisation de jugements et d'estimations comptables significatifs. Il suppose que la direction établit des estimations et des hypothèses concernant les procédures d'application de méthodes

comptables du groupe. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement et de complexité, ou les domaines où les hypothèses et estimations sont significatives par rapport aux comptes consolidés sont décrits dans la note 1.18.

1.2. EVOLUTION DES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2024.

Les nouveaux textes IFRS pour International Financial Reporting Standards d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 n'ont pas d'impact sur la présentation des comptes du groupe.

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

Les incidences post-clôture seront décrites dans la note 4.3.

1.3. CONSOLIDATION

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale. Sont ainsi incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés dont la société Sapmer détient directement ou indirectement 20% des droits de vote au 31 décembre 2024.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'achat de sociétés par le groupe.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, notamment les créances, dettes, produits et charges entre les sociétés du groupe ainsi que les profits internes inclus dans les stocks et les plus ou moins-values réalisées sur des opérations de cession d'immobilisations entre des sociétés du groupe.

La liste des sociétés du groupe figure en note 5. La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre ou 30 juin.

1.4. MODALITES DE CONSOLIDATION

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

La méthode utilisée est l'intégration globale. Pour la filiale sous contrôle conjoint, la méthode de mise en équivalence est utilisée.

COMPTES CONSOLIDES JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Méthode de conversion

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des sociétés du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception des capitaux propres pour lesquels sont appliqués les cours historiques ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecart de conversion ».

Les écarts d'acquisition d'une société étrangère sont convertis au taux de clôture.

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes commerciales en monnaie étrangère au taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne « EBITDA ».

Les gains et pertes résultant de la conversion des opérations financières sont quant à eux sur la ligne « résultat financier ».

Les cours utilisés sont indiqués dans le tableau ci-après :

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Cours au 31/12/2024	Cours moyen de l'exercice
Roupie mauricienne (MUR)	49.7567	50.8878
Dollar US (USD)	1.0389	1.0824

Les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait en substance partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés, nettes d'effet d'impôt sur le résultat si applicable, jusqu'à la cession ou à la liquidation de cet investissement net.

Au 31 décembre 2024, le groupe a pour monnaie fonctionnelle l'euro ; un écart de conversion de -322 K€ a été comptabilisé dans ses comptes. Cet écart de conversion est généré par la mise en équivalence d'une des entités du périmètre du groupe dont la monnaie fonctionnelle est la roupie mauricienne.

Ecarts d'acquisition :

Si le prix d'acquisition d'une entreprise diffère de la quote-part de capitaux propres correspondant, l'écart de première consolidation est analysé et ventilé dans les postes du bilan appropriés.

L'écart entre la valeur des titres acquis et la juste valeur de la quote-part d'actif net identifié à la date de prise de participation est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

Pour déterminer la juste valeur des UGT, le groupe définit l'ensemble des flux de trésorerie futurs actualisés sur une

période de sept ans pour chacune des UGT, sur la base d'hypothèses économiques, d'activités et de résultats considérés par la direction générale du groupe comme les plus probables.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés sont déterminés sur la base des business plans du groupe établis sur sept ans. Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan : la direction n'a pas considéré d'apparition d'indices de perte de valeur des UGT.

1.5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels et les permis de mise en exploitation de navires.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication de dépréciation de l'immobilisation incorporelle. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- Logiciel : 3 ans à 5 ans ;
- Permis de mise en exploitation : 22 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (hors navires) sont inscrites à leur coût d'acquisition (ou de production interne) diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les navires au bilan du groupe au 1^{er} janvier 2007 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à cette date.

Les navires sont décomposés en 4 à 6 composants suivant le type de navires (et activités), y compris l'élément « grosse réparation ». Chaque composant ayant sa durée d'utilité propre, toutefois le composant le plus significatif « structure » représente de 75 à 85% de la valeur du navire.

Les durées d'utilité des bateaux sont déterminées en fonction de l'utilisation probable que la société fera desdits navires pour poursuivre leur exploitation actuelle, dans un contexte similaire, sous réserve que cette durée ne dépasse pas la durée de vie restante du navire (dans l'activité actuelle).

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession en tenant compte d'une valeur résiduelle et calculés selon le mode linéaire, soit généralement :

- Agencements et aménagements : 3 à 12 ans
- Matériel Bureau & Informatiques : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Navires : structure : 15 à 25 ans
- Navires : grosse réparation : 2,5 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les difficultés rencontrées pour exploiter les trois thoniers sous pavillon mauricien ont conduit la direction à se séparer de la flotte mauricienne ; deux thoniers ont été cédés en 2023, le dernier thonier mauricien ainsi que le navire baliseur associé a quitté la flotte en début d'année 2024 et la dette remboursée.

Une promesse de vente des bureaux mauriciens de Moka a été signée fin 2024. Déjà classés en actif destiné à être cédé dans les états financiers du groupe en 2023, ils apparaissent dans notre présentation à la valeur de vente attendu pour un montant de 2 M€. Une dépréciation de 0.1M€ a été constatée pour ajuster la valeur nette comptable et la valeur attendue de la vente de ces bureaux. Ces éléments ont été déclassés hors du résultat courant et sont constatés dans les autres charges/produits opérationnels.

Contrat de location financement ou location simple

Les contrats de location financement immobiliers et mobiliers, où le groupe assume la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Chaque redevance est partagée entre une dette financière et une charge financière, afin d'obtenir un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée dans le compte de résultat sur la période du contrat. Les constructions, les aménagements et équipements acquis lors d'un contrat de location financement sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie estimée de l'actif et le contrat de location, sauf dans les cas où il existe une assurance raisonnable que le loueur obtienne la propriété du bien à la fin du contrat de location financement, auquel cas, l'amortissement est alors calculé sur la durée d'utilisation dudit bien.

Les contrats de location, en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur, sont classés en contrat de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simples (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Quand un contrat de location simple se termine avant l'expiration de la période de location, les pénalités de sortie sont comptabilisées en charges de la période où le contrat se termine.

IFRS 16

Trois contrats sont retraités dans les états financiers du groupe :

- Une AOT, Autorisation d'Occupation Temporaire, pour nos bureaux et chambres froides de la Réunion ;
- Les contrats de location de longue durée pour du matériel de manutention et automobile d'une valeur > à 5 K€ ;
- Le contrat de location de notre entrepôt et bureau aux Seychelles.

1.6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, augmenté le cas échéant des frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, lorsqu'elle est considérée comme durable. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de l'un ou plusieurs des éléments suivants : quote-part de capitaux propres, comparables, plus-value potentielle sur éléments du patrimoine, perspectives de rentabilité mesurées à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

L'approvisionnement de l'usine de transformation de thon gérée dans notre filiale mauricienne MDM, a été fortement impacté durant l'exercice 2023 par les difficultés rencontrées pour obtenir des quotas et des licences de pêches pour nos trois thoniers mauriciens qui constituait la moitié de notre flotte thonière. Les résultats très dégradés ont amené la Direction à initier la cession de l'usine. Le retrait de l'acquéreur pressenti des titres de MDM a entraîné la fermeture de l'usine et la société est en cours de liquidation. Une dépréciation de 0.4 m€ a été constatée et la valeur des titres ramenée à 0 dans nos états financiers 2024.

1.7. STOCKS

Les stocks d'approvisionnement sont valorisés selon la méthode du FIFO (First In First Out), puisque plus sensibles aux variations de prix en particulier pour les stocks d'appâts et de gasoil.

Les stocks de produits pêchés, produits finis et encours de production sont valorisés à partir du coût de production de l'année fiscale conformément à la norme IAS 2.

Une provision pour dépréciation a été constituée :

- chaque fois que la valeur de réalisation ou le cours du jour était inférieur à la valeur d'inventaire, d'une part ;
- en fonction de la rotation des différentes catégories d'articles, d'autre part.

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1.8. CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.9. IMPOTS DIFFERES ET COURANTS

Quand la base fiscale est différente de la base comptable, il convient de constater en consolidation un impôt différé actif ou passif.

La base fiscale fait référence aux valeurs inscrites dans les liasses de consolidation et déclarations fiscales individuelles.

La charge d'impôt est ajustée en conséquence de la manière suivante :

- quand le retraitement majore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé passif qui vient en diminution de ce résultat ou ces réserves,

- quand le retraitement minore le résultat ou les réserves, il convient de constater un impôt différé actif qui vient en augmentation de ce résultat ou de ces réserves.

Par ailleurs, la méthode de l'impôt différé fait référence à la notion de décalage temporaire :

- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une minoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une majoration d'impôt ;
- si l'ajustement en consolidation de l'impôt se traduit par une majoration d'impôt sur l'année N, il faudra constater à l'issue du décalage temporaire l'inverse, c'est-à-dire une minoration d'impôt.

Enfin, pour ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée est éliminée.

Le taux d'imposition retenu pour le calcul des impôts différés relatifs aux sociétés françaises du groupe est, pour l'exercice clos en 2024 de 25,83 %.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une forte probabilité d'imputation des charges fiscales sur des résultats fiscaux positifs futurs.

Les impôts courants sont déterminés sur la base de taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le groupe est présent et génère du résultat imposable.

1.10. TRESORERIE NETTE

Pour le bilan, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les valeurs mobilières de placement (avec des maturités inférieures à 3 mois ou libérables à tout moment).

Les découverts bancaires figurent au passif courant dans les « emprunts ».

1.11. CAPITAL

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres.

Les charges externes directement connectées à une émission d'actions nouvelles, autres que pour un rachat, nettes de taxes, viennent en moins de la prime d'émission.

Lorsque la société ou ses filiales achètent ses propres actions, le prix payé incluant les coûts afférents nets de taxes est déduit des capitaux propres jusqu'à leur cession.

Au moment de leur cession, la plus ou moins-value réalisée est comptabilisée en capitaux propres.

1.12. PROVISIONS REGLEMENTEES

L'incidence des provisions réglementées, notamment les amortissements dérogatoires et provision pour hausse des prix, a été éliminée.

Le retraitement correspondant a consisté en l'élimination du résultat des sociétés consolidées, des dotations et reprises comptabilisées au cours de l'exercice, et en la réintégration du solde d'ouverture dans le poste « réserves consolidées ».

1.13. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Elles sont ensuite maintenues à leur coût amorti.

Les dettes financières sont classées en passif courant sauf si le groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement sur une période supérieure à 12 mois après la date de clôture annuelle.

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts et lignes de crédit. Ces emprunts et lignes de crédit sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers, déterminés au niveau local ou consolidé.

Un emprunt de 17 M€ a été contracté en 2012, les covenants suivants ont été définis :

- Le ratio Dette nette consolidée sur les Capitaux Propres consolidés doit être inférieur à 2 jusqu'à fin 2014 puis 1,5 jusqu'à la fin du crédit ;
- Le ratio Dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 4,5 sur 2012, 3,5 sur 2013 et inférieur à 3 par la suite.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios n'entraînent pas d'exigibilité anticipée.

Ces objectifs sur ratios n'ont été que partiellement respectés en 2024.

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'emprunt de 13 M€ contracté en 2012 avec l'AFD pour le financement du thonier Belouve a été entièrement remboursé par la cession du navire.

Le groupe a également obtenu un gel du remboursement en capital pour les prêts court termes jusqu'à fin 2024 et pour les prêts moyens et long terme jusqu'à fin 2025.

Le désendettement du groupe se poursuit. Le remboursement d'emprunts sur 2024 s'élève à 9.5 M€.

1.14. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se rapportent principalement à des provisions pour litiges et autres risques. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

1.15. AVANTAGE AU PERSONNEL

Engagement de retraite

Les obligations des sociétés du groupe liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2024 selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière.

Les paramètres retenus tiennent compte :

- D'une hypothèse d'âge de départ à la retraite,
- D'un taux prévisionnel de progression annuelle des salaires,

- De l'ancienneté du personnel,
- De la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite, dans chacun des pays concernés,
- Et d'un taux d'actualisation correspondant à la rentabilité des placements à long terme.

Participation/ intéressement et primes attribuées aux salariés

Le groupe reconnaît une dette et une charge de personnel pour primes/ intéressement et participation suivant des formules de calculs tenant compte du résultat des sociétés concernées. Le groupe comptabilise une provision lorsqu'il y a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

1.16. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères pour se couvrir des risques associés aux fluctuations des taux de change. Ces instruments financiers sont évalués en fonction du marché (« Mark to Market ») à chaque arrêté comptable, à leur juste valeur.

1.17. MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action (dilué) est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le 17 avril 2024, 1 949 419 actions ont été émises dans le cadre de l'augmentation de capital réservée. Conformément à IAS 33, le calcul du résultat net par action a intégré une pondération dans le temps des variations du nombre d'actions

Le groupe ne dispose plus au 31 décembre d'instruments dilutifs.

1.18. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Jugements

Lors de l'application des méthodes comptables du groupe décrites ci-dessus, la direction a réalisé les jugements suivants qui ont un impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers (à l'exclusion de ceux impliquant des estimations, lesquels sont présentés dans les paragraphes ci-dessous).

Provision pour autres passifs

La direction base ses jugements sur les circonstances relatives à chaque événement et compte tenu des informations disponibles. Cependant, étant donné les difficultés à estimer certains engagements dans ces domaines (notamment sociaux, environnementaux et commerciaux), on ne saurait exclure que les coûts dépasseront finalement les montants provisionnés.

Utilisation d'estimations

Le groupe fait des estimations et des hypothèses relatives à l'avenir. Les estimations et les hypothèses qui présentent un risque d'entraîner un ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des exercices suivants sont :

Au 31 décembre 2024, la capitalisation boursière du groupe s'élève à 35,9 M€ (cours de Bourse de l'action au 31 décembre 2024 6,60 euros), soit un montant inférieur au montant des capitaux propres à cette même date (37,8 M€). Le 17 avril 2024, les actionnaires de la Société ont autorisé la réalisation d'une augmentation de capital réservée de la Société d'un montant de 20 M€. La variation des capitaux propres (+14,4 M€) s'analyse par la réalisation de la 1ère tranche de cette opération pour un montant de 15 M€ moins le résultat net de l'exercice. La 2^{ème} tranche de cette augmentation a été réalisée début 2025 (voir le paragraphe *événements post-clôture*).

Continuité d'exploitation :

La vente du dernier thonier mauricien, intervenue en février 2024, ainsi que l'ensemble des cessions précédentes de thoniers ont contribué à une diminution spectaculaire de l'endettement du groupe. Le bilan est également renforcé par la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital réservée.

Après un premier semestre 2024 de transition, le second semestre illustre un retour à la normale pour nos différentes pêcheries. Nos marchés se portent bien et nos coûts ont été réduits. Par conséquent, le groupe continue de préparer ses états financiers consolidés sur une base de continuité d'exploitation.

1.19. INFORMATION SECTORIELLE

La présentation sectorielle est fondée sur les systèmes de reporting internes du groupe et est organisée en deux segments :

- L'activité « Pêcherie » qui comprend les ventes de langoustes et autres poissons pêchés par le chalutier caseyeur, légines et autres poissons pêchés par les palangriers, et thons bruts (thons pêchés et non valorisés),
- L'activité « Valorisation » qui comprend les ventes de produits valorisés issus de ses trois pêcheries (longes, steaks, produits appertisés ...) à travers notre comptoir de vente.

1.20. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférents sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur

juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure.

- Les bureaux de Maurice, dont le processus de vente a été engagé en 2023, ont donc été reclassés comme actif non courant destiné à la vente pour 2 M€ ainsi que le passif associé. La vente a été finalisée début 2025 (voir le paragraphe *événements post-clôture*)

2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

2.1. PRODUCTION

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits pêchés et transformés.

Au cours de l'exercice 2024, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 102.7 M€ en baisse de 27 % par rapport à 2023. Ce retrait est principalement dû à la cession des trois thoniers mauriciens réduisant la flotte de plus d'un quart et à la fermeture de notre unité de valorisation à Maurice.

Le groupe SAPMER a réalisé 51.7 % de son chiffre d'affaires en Asie, 22.8% dans l'océan Indien, 11.1% en Europe et 14.4% dans le reste du monde.

En milliers d'€	2024	2023	Variation en %
Activité pêche	98 265	131 714	-25%
Valorisation	4 424	9 803	-55%
Total chiffre d'affaires	102 689	141 517	-27,44%

Les autres produits de l'activité comprennent essentiellement des remboursements d'assurance pour des événements et avaries sur nos navires et du produit de la vente des ROB (Rest on Board) du Bélouze.

2.2. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En milliers d'€	2024	2023	Variation en %
Transport sur ventes	-3 422	-5 909	-42,09%
Locations	-1 169	-2 188	-46,57%
Primes d'assurance	-1 600	-2 225	-28,08%
Autres achats et charges externes	-13 814	-16 128	-14,35%
Déplacements et missions	-1 875	-3 121	-39,93%
Total Autres achats et charges externes	-21 880	-29 571	-26,01%

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les autres produits et charges d'exploitation sont constitués des licences pour la pêche thonière et les pertes et gains de change sur nos opérations commerciales.

2.3. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif équivalent temps plein de l'exercice 2024 est de 349 contre 400 en 2023.

Cet effectif comprend uniquement ceux des entreprises intégrées globalement.

En milliers d'€	2024	2023	Variation en %
Salaires bruts	-27 301	-32 972	-17,20%
Manning et intérimaires	-3 040	-4 954	-38,64%
Charges sociales	-2 964	-3 253	-14,73%
Provision engagement de retraite	-191	-224	-14,73%
Autres charges du personnel	-538	-769	-30,17%
Charges de personnel	-34 034	-42 172	-19,30%

2.4. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'€	2024	2023	Variation en %
Produits des placements financiers	16	160	-89,86%
Charges d'intérêts	-2 491	-2 406	3,50%
Coût de l'endettement financier net	-2 474	-2 246	10,15%
Variation des provisions financières	-60	0	
Autres charges et produits financiers	722	-467	-254,68%
Autres charges et produits financiers liés à IFRS 16	0	-2 271	
Résultat de change	-189	170	211,38%
Résultat de change lié ifrs 16*	0	644	
Résultat financier	-2 001	-4 171	-52,02%

* L'obligation locative a été déterminée sur la base de contrats de loyer en USD. Ce passif monétaire est réestimé à chaque clôture et un écart de change est constaté.

2.5. RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT

En milliers d'€	2024	2023
Courants	-116	113
Différés (Note 3.12)	2 037	849
Total	1 921	962

Les différences constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, retenu pour l'établissement des comptes consolidés, et le taux effectif constaté sur l'exercice sont les suivantes :

En milliers d'€	2024	2023
Résultat consolidé avant impôts	-2 428	-31 012
Charges fiscales théoriques (25% - 25 % en 2022)	607	7 753
Impact sur l'impôt		
Incidences des différences permanentes	-1 745	-6 822
Incidences des différences temporaires	-54	-146
Déficit utilisés ou créés sur l'exercice non activés	-986	-93
Activation déficit	1 308	1 050
Incidence des différences de taux d'imposition	199	-16
Crédit d'impôts	69	85
Effet des différences entre taux locaux et le taux en vigueur en France	340	-871
Autres	2 183	21
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat ensemble des activités	1 921	962
Impact de l'activité cédée sur l'impôt différé	0	0
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat activités poursuivies	1 921	962

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.6. AUTRES CHARGES/PRODUITS OPERATIONNELS

En milliers d'€	2024	2023
Restructuration Groupe - Honoraires	-768	-1 359
Restructuration Groupe- Plan de départ volontaire et licenciements	22	-3 160
Coûts de cession d'un actif destiné à être vendu	-397	-148
Moins value de sortie d'actifs en location financement	0	-17 568
Dépréciation des actifs destinés à être vendu	-143	-8 416
Projets investissements abandonnés	0	-537
Total autres charges/produits opérationnels	-1 286	-31 188

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'€	Immobilisations en cours	Terrains et Constructions	Navires et révisions	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1er janvier 2023					
Valeur nette à l'ouverture	1 747	3 401	132 263	978	138 390
Différences de change					0
Actifs non courants détenus en vue de la vente			-9 971		-9 971
Variations IFRS 16		0	-38 552		-38 552
Acquisitions / mise en service	1 262	265	4 876	773	7 176
Cessions /Diminution	-417	-12	-34 388	-80	-34 897
Apport des défiscaliseurs			1 384		1 384
Dépréciations / Amortissements		-492	-8 098	-283	-8 872
Autres variations amortissements (cessions et reclassements)	-1 078	12	26 451	236	25 622
Valeur nette à la clôture au 31 décembre 2023	1 514	3 175	73 964	1 626	80 279
Valeur brute	1 514	7 722	179 406	3 106	191 748
Actifs non courants détenus en vue de la vente			-9 971		-9 971
Apport des défiscaliseurs			-3 145		-3 145
Dépréciation cumulée		-4 547	-92 325	-1 480	-98 352
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	1 514	3 175	73 964	1 626	80 279
Au 1er janvier 2024					
Valeur nette à l'ouverture	1 514	3 175	73 964	1 626	80 279
Différences de change					0
Actifs non courants détenus en vue de la vente		-2 002			-2 002
Variations IFRS 16		-361			-361
Acquisitions / mise en service	1 236	32	3 562	424	5 254
Cessions /Diminution	-88		-35 066	-72	-35 226
Apport des défiscaliseurs			-570		-570
Dépréciations / Amortissements		-549	4 322	-327	3 446
Autres variations amortissements (cessions et reclassements)	-1 016	201	29 743	60	28 987
Valeur nette à la clôture au 31 décembre 2024	1 646	496	75 954	1 710	79 807
Valeur brute	1 646	7 393	147 901	3 458	160 399
Actifs non courants détenus en vue de la vente		-2 002	0		-2 002
Apport des défiscaliseurs					0
Dépréciation cumulée		-4 896	-71 946	-1 747	-78 589
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	1 646	496	75 954	1 711	79 807

Immobilisations par secteur d'activité :

En milliers d'€	2024	2023
Activité pêche	79 807	80 279
Valorisation	0	0
Total	79 807	80 279

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'€	Permis de mise en exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2023			
Valeur nette à l'ouverture	587	24	612
Différences de change			
Variation de périmètre			
Acquisitions ou transfert		28	28
Cessions		-15	-15
Dépréciations / Amortissements	-88	-2	-90
Valeur nette à la clôture	500	36	535
Valeur brute	2 000	1 634	3 634
Amortissement cumulé	-1 500	-1 599	-3 098
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	500	36	535
Au 1er janvier 2024			
Valeur nette à l'ouverture	500	36	537
Différences de change			
Variation de périmètre			
Acquisitions ou transfert			0
Cessions		0	0
Dépréciations / Amortissements	-88	-17	-105
Valeur nette à la clôture	412	19	430
Valeur brute	2 000	1 634	3 634
Amortissement cumulé	-1 588	-1 615	-3 203
Valeur nette comptable au 31 décembre 2024	412	19	430

3.3. STOCKS

	2024	2023	Variation en %
Matière Première et autres approvisionnements	7 748	8 014	-3,33%
Produits Intermédiaires et Finis	8 533	8 803	-3,07%
Variation de périmètre			
Moins : provision pour dépréciation	-523	-281	86,07%
Total	15 758	16 536	-4,71%

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Évolutions des provisions pour dépréciation – en milliers d'€	2024	2023
Valeur à l'ouverture	281	572
Augmentation	523	281
Diminution	-281	-572
Valeur à la clôture	523	281

3.4. CREANCES CLIENTS

En milliers d'€	2024	2023	Variation en %
Créances clients brutes	22 943	27 695	-17,16%
Variation de périmètre			
Moins : provision pour dépréciation	-336	-51	563,94%
Total	22 608	27 645	-18,22%

3.5. AUTRES CREANCES

En milliers d'€	2024	2023
Avances et acomptes versés	1 247	1 532
Charges constatées d'avance	2 673	3 122
Autres créances d'exploitation	725	847
Variation de périmètre		
Moins : provision pour dépréciation	-74	-74
Total	4 570	5 427

3.6. DISPONIBILITES/ TRESORERIE ET DETTE NETTE

En milliers d'€	2024	2023
Valeurs mobilières de placement	1 000	1 000
Soldes bancaires	3 691	1 761
Disponibilités	4 691	2 761
Découverts bancaires	0	-961
Variation de périmètre	0	0
Total trésorerie	4 691	1 800

En milliers d'€	2024	2023
Dettes financières	45 590	49 085
Actif non courant	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-4 691	-2 761
Dette nette	40 898	46 324
Annulation impacts ifs 16 sur la dette nette	973	1 375
Dette nette hors IFRS 16	39 925	44 949

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.7. DETTES FINANCIERES

Variation des dettes financières au cours de l'exercice :

Variation des dettes financières au cours de l'exercice	2024	2023
A l'ouverture	56 512	98 244
Différences de change	282	-128
Abandon de dettes	-2 421	0
Intérêts courus non échus	-20	175
Variation dettes sur participation	0	0
Variation liée ifrs 16	35	-24 854
Nouveaux emprunts	1 923	3 209
Remboursement d'emprunts	-9 488	-20 134
A la clôture	46 823	56 512
Dont passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	1 234	8 388
Découverts bancaires	0	961
Total des dettes financières hors IFRS 5	45 590	49 085

La répartition des emprunts par type de taux et de devises :

En milliers d'€	2024	2023
Emprunts par type de taux		
Taux fixe	25 264	33 102
Taux variable	21 559	23 410
Avant gestion de la dette	46 823	56 512
Taux fixe	25 264	33 102
Taux variable	21 559	23 410
Après gestion de la dette	46 823	56 512
Emprunts par type de devises		
Euros	39 924	51 891
Autres devises	6 899	4 621
Emprunts bancaire par devise	46 823	56 512

La répartition des emprunts par secteur d'activité :

En milliers d'€	2024	2023	Variation en %
Activité pêcheerie	46 823	56 512	-17%
Valorisation			0%
Total	46 823	56 512	-17%

3.8. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

En milliers d'€	2024	2023
Autres dettes non courantes	1 116	2 091
Total non courant	1 116	2 091
Dettes sociales et fiscales	10 573	11 963
Avances et acomptes reçus	523	67
Autres apports financiers		
Produits constatés d'avance		
Autres dettes d'exploitation	2 022	6 868
Variation de périmètre		
Total courant	13 117	18 898

3.9. ETAT DES ECHEANCES DES EMPRUNTS ET DETTES

Etat des échéances hors provision pour passif, provision retraite et impôts différés :

Analyse des passifs financiers et autres dettes	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total dettes
En milliers d'€				
Au 31 décembre 2024				
Emprunts bancaires	2 935	32 870	8 443	44 249
Autres emprunts ifrs 16	415	558		973
Variation de périmètre				0
Dettes sur participation				0
Intérêts courus non échus	369			369
Découverts bancaires				0
Emprunts et dettes financières hors IFRS 5	3 719	33 429	8 443	45 590
Autres apports financiers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 691			16 691
Etat - impôts sur les bénéfices à payer	166			166
Avances et acomptes reçus	523			523
Dettes fiscales, sociales	10 573			10 573
Autres dettes	2 022			2 022
Produits constatés d'avance				
Total	33 692	33 429	8 443	75 564

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.10. PROVISION POUR ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les mouvements de la provision pour engagement de retraite sont les suivants :

En milliers d'€	2024	2023
A l'ouverture	1 323	1 884
Coût des services rendus	89	154
Coût financier	102	70
Pertes et Gains actuariels	-286	-785
Reprise de provision		
Contributions payées		
Variation de périmètre		
A la clôture	1 228	1 323

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul des engagements sur les principales sociétés sont :

- un taux d'actualisation Taux iBoxx € Corporate AA. Le taux retenu correspond au taux d'actualisation brut : 3,35 % (3,20 % en 2023)
- un taux de mortalité basés sur des statistiques officielles (Insee).
- Depuis 2023, a été appliqué la recommandation de 2021 ; modification de la période d'étalement des engagements de retraite.

Le groupe ne couvre pas l'engagement de retraite par des versements à un fonds. Il n'y a donc pas de taux de rendement des actifs correspondants

3.11. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Les provisions pour risques et charges constatées sur l'exercice 2023 se rapportent principalement à des provisions pour restructuration consécutives à la cession de 3 thoniers mauriciens. La restructuration étant finalisée sur 2024, ces provisions ont été reprises dans leur quasi-totalité.

Changement de périmètre/ Reclassement	Provisions pour autres passifs
Au 1/1/2023	1 203
Différences de change	
Changement de périmètre/ Reclassement	
Dotations aux provisions	2 786
Reprises (provision utilisée)	-146
Reprises (provision non utilisée)	-484
Au 31/12/2023	3 358
Au 1/1/2024	3 358
Différences de change	
Changement de périmètre/ Reclassement	
Dotations aux provisions	608
Reprises (provision utilisée)	-2 736
Reprises (provision non utilisée)	
Au 31/12/2024	1 230

3.12. IMPOT DIFFERE

Les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles selon la méthode du report variable en utilisant un taux principal de 25,83 % pour les impôts différés.

Les mouvements sur le compte « impôts différés » sont décrits ci-dessous :

En milliers d'€	2024	2023
A l'ouverture	-15 050	-15 718
Différences de change	0	0
Engagement de retraite	-52	-180
Impôts différés sur Instruments financiers (Etat du Résultat global)	0	0
Produit/ charge (Note 2.5)	2 037	849
A la clôture	-13 065	-15 050

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant, dans le bilan consolidé :

En milliers d'€	2024	2023
Impôts différés Actif		
Impôts différés Passif	-13 065	-15 050
Total	-13 065	-15 050

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés entre les entités françaises dans les états financiers du groupe car les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et les sociétés sont intégrées fiscalement.

La ventilation des impôts différés est la suivante :

En milliers d'€	2024	2023
Elimination des marges en stocks		
Activation du crédit bail	-782	-1 440
Annulation des provisions réglementées	-5 098	-5 948
Retraitements de consolidation sociaux - ifrs	-10 253	-10 912
Provision pour indemnités de fin de carrière	317	323
Instruments financiers dérivés		
Impact des décalages fiscaux	391	1 876
Déficits reportables activés	2 359	1 051
Autres		
Total	-13 066	-15 050

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AUTRES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Engagements financiers donnés sur emprunts

En milliers d'€	2024	2023
Hypothèques maritimes	14 675	27 084
Nantissement	1 000	1 000
Hypothèques maritimes et ratios financiers	7 618	31 931
Suretés fixes avec ratios financiers	1 234	1 275
Suretés flottantes sur les actifs	9 724	8 660
Total	34 250	69 949

Emprunts bancaires soumis à des ratios financiers

Voir note 1.13

Autres engagements financiers

En milliers d'€	2024	2023
Engagements donnés (avals, cautions)	48	48
Engagements réciproques	0	0
Engagements donnés - accord de soutien	0	1 826
Engagements reçus - ligne de crédit	1 000	539

Autres obligations contractuelles

Les autres obligations contractuelles et engagements commerciaux significatifs, non inclus dans le bilan, sont les suivants au 31 décembre 2024 :

En milliers d'€	Total	- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Autres obligations contractuelles				
Contrats de location simple *	0	0	0	0
- Bâtiments	0	0	0	0
- Navires	0	0	0	0
Paie ment des intérêts sur emprunts	6 335	1 866	4 246	223
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	6 335	1 866	4 246	223

* Les contrats de location simple correspondent à la somme actualisée des paiements minimum des engagements de loyers non résiliables.

Autres engagements

A la connaissance du groupe, aucun autre engagement hors bilan significatif n'existe à la clôture de l'exercice.

4.2. RESULTAT NET PAR ACTION

		2024	2023
	Résultat net	-876	-30 755
Actions Existantes			
	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	4 878 105	3 498 598
	Résultat net par action (en €)	-0,18	-8,79
Dilué			
	Moyenne pondérée d'actions ordinaires	4 878 105	3 498 598
	Résultat net par action (en €)	-0,18	-8,79

4.3. EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Vente des bureaux de Moka (Ile Maurice) fin janvier 2025 et remboursement de la dette associée.
- Réalisation de la seconde tranche de l'augmentation de capital réservée de 5 M€. Le règlement-livraison est intervenu le 2 avril 2025.

4.4. OPERATIONS ENTRE PARTIES LIEES

Le groupe est contrôlé par la société Sapmer Investissements elle-même détenue à 53,56%, directement ou indirectement par la société Cana Tera SCA. Sapmer Investissements détient, au 31 décembre 2024, 57,80 % des actions de la société Sapmer.

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note. Les transactions avec des sociétés détenant des actions Sapmer comme Sapmer Investissements ou des sociétés dont certains membres de la direction détiennent une influence significative, sont les suivantes :

En milliers d'€	2024	2023
Compte de résultat		
Prestations de services de support facturées à des parties liées	12	0
Prestations de services de support facturées par des parties liées	-1 075	-3 694
Amortissements	0	-1 131
Charges financières	0	-2 210
Abandon de créances à caractère financier	-1 923	0
Bilan		
Actif		
Actif loué	0	0
Créances clients dues par des parties liées	273	516
Comptes courants dus par des parties liées	28	0
Dépôts de garanties des bateaux en location	0	0
Dépôts de garantie location CF CCCS	0	148
Passif		
Emprunts	0	0
Dettes fournisseurs dues à des parties liées	744	2 592
Comptes courants dus par des parties liées	0	0

4.5 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des principaux dirigeants se décompose comme suit :

En milliers d'€	2024	2023
Les avantages du personnel à court terme	325	326
Les avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Les paiements fondés sur des actions	0	0
Total	325	326

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les dirigeants sont les membres du conseil d'administration qui compte un membre au sein du groupe durant l'exercice 2024.

4.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes se ventilent comme suit :

En milliers d'€	2024	2023
Talenz Ares Lyon - 26, rue Berjon - 69 - Lyon	68	66
HDM Réunion-Mayotte - 97 Sainte Clotilde - La Réunion	44	42
BDO § CO LTD - 10 Frère Felix de Valois - Port Louis - Ile Maurice	19	22
Total	131	130

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est donnée dans le tableau ci-après :

Sociétés	Localisation	% de capital détenu	Méthode de consolidation	Date clôture
SAPMER SA ^(*)	La Réunion	Mère	intégration globale	Déc.
LES ARMEMENTS REUNIONNAIS SAS ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
ARMAS PÊCHE SAS (via SOPARMA) ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
SOPARMA SAS ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
LES COMPTOIRS SAPMER SARL ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
SAPMER PREMIUM SEAPRODUCTS	Ile Maurice	100%	intégration globale	Déc.
TUNA FISHING COMPANY LTD	Seychelles	99%	intégration globale	Déc.
INDIAN OCEAN SHIP MANAGEMENT SERVICES	Ile Maurice	100%	intégration globale	Déc.
COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE SAS ^(*)	La Réunion	100%	intégration globale	Déc.
MER DES MASCAREIGNES LIMITEE ^(**)	Ile Maurice	50%	mise en équivalence	Juin

* Sociétés intégrées fiscalement

** Société en cours de liquidation

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES